

La Société Nautique de Genève demande à la Chambre d'Appel de clarifier l'America's Cup Match

New York (USA) - (2008-05-14)

Le Juge Cahn de la Cour Suprême de New York a décidé hier que la période de 10 mois stipulée par le Deed of Gift pour permettre au détenteur de l'America's Cup de se préparer pour le Match débiterait le 12 mai 2008, date à laquelle il a rendu sa décision de justice. Malgré cette issue positive, la Société Nautique de Genève (SNG), yacht club defender, est contrainte de demander plus de clarté à la Chambre d'Appel de la Cour Suprême de New York.

La décision du Juge Cahn relative à la période de 10 mois fixe le Deed of Gift Match en mars 2009. Mais puisque le Deed of Gift interdit de régater dans l'hémisphère nord du 1er novembre au 30 avril et donne au Defender le droit de choisir le lieu de l'événement, la SNG demande à la Chambre d'Appel de fixer la première date possible pour l'épreuve en mai 2009.

"L'ordonnance rendue par le Juge Cahn le 12 mai 2008 comporte des aspects positifs pour Alinghi, mais le langage y est ambigu et celle-ci manque de reconnaître que le Match ne puisse pas avoir lieu dans l'hémisphère nord au mois de mars, comme le mentionne le Deed of Gift", explique le principal avocat de la SNG, Lucien Masméjan. "Le Golden Gate Yacht Club (GGYC) a spécifiquement basé son défi sur un match organisé dans l'hémisphère nord et la SNG a toujours envisagé un match soit à Valencia soit dans une autre ville de l'hémisphère nord".

"Consciente que le temps est compté et pour clarifier cette incohérence, la SNG est parvenue à ajouter ce problème de date à son précédent appel mettant en question la validité du GGYC comme Challenger of Record. Tous ces sujets seront entendus par la Chambre d'Appel le 5 juin 2008.

"Pendant ce temps, le sailing team s'entraîne de manière intense tandis que les architectes et l'équipe technique continuent de se préparer pour la 33e America's Cup. La SNG défendra la Coupe sur l'eau et nous avons hâte de revenir à notre véritable domaine d'expertise : la régatae."
